

Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 4 OCTOBRE À 19 HEURES 30

Québec, le 14 septembre 2005. – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu par le ministère des Transports*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **4 octobre 2005, à compter de 19 h 30, à la salle Chambly de l'hôtel Relais Gouverneur Saint-Jean-sur-Richelieu, 725, boulevard Séminaire Nord à Saint-Jean-sur-Richelieu**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques a débuté aujourd'hui le 14 septembre et se terminera le 29 octobre 2005.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 29 octobre 2005, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque Adélar-Berger, 180, rue Laurier, Saint-Jean-sur-Richelieu ;
- Hôtel de ville de Saint-Armand, 444, chemin Bradley, Saint-Armand.

**QUEL EST LE RÔLE DU CITOYEN ?**

Les citoyens sont invités à prendre connaissance du dossier, à agir comme experts de leur milieu en mettant en évidence les enjeux liés au projet, à poser des questions lors de la séance d'information et à inscrire leurs commentaires dans les registres ouverts à cet effet dans les centres de consultation.

**QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 29 octobre 2005, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

## **LE PROJET**

Le projet du ministère des Transports (MTQ) consisterait à compléter le lien autoroutier entre l'*Interstate* 89, accessible au sud de la frontière américaine, et le tronçon actuel de l'autoroute 35 qui se termine à l'est de la rivière Richelieu, sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. L'autoroute projetée, d'une longueur totale de 38 kilomètres, traverserait 33 kilomètres en milieu rural et chevaucherait, sur 5 kilomètres, la route 133 qui est le lien routier actuellement utilisé entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu. Le tracé comprendrait deux chaussées à deux voies chacune, séparées par un terre-plein central d'une largeur de 26 mètres et sans accès autres qu'aux échangeurs, entre la municipalité de Saint-André au sud et la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu au nord. Le projet serait construit en grande partie dans une emprise que possède déjà le MTQ et nécessiterait la construction, en plus des cinq échangeurs prévus à proximité des noyaux urbains, de sept ponts d'étagement et d'un pont au-dessus de la rivière aux Brochets. Le coût de construction du projet est évalué à 250 millions de dollars et les travaux seraient réalisés en quatre phases s'échelonnant de 2006 à 2011.

## **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon l'étude d'impact, le projet proposé par le MTQ aurait des répercussions sur les milieux humain et naturel. Pour le milieu humain, le projet entraînerait la perte de sols de qualité, l'atteinte à l'intégrité des érablières exploitées ou potentielles ainsi que le morcellement et l'enclavement de parcelles de terres. De plus, huit résidences, trois chalets et douze commerces, qui sont localisés dans l'emprise de l'autoroute projetée ou qui n'auraient plus d'accès, devraient être expropriés par le promoteur. Certains commerces desservant la clientèle de transit de la route 133 actuelle pourraient subir une perte d'achalandage souligne le MTQ. En phase de construction, l'étude d'impact mentionne que la qualité de vie, la circulation et la sécurité routière des riverains de la route envisagée pourraient être perturbées. Pour atténuer ces impacts, le promoteur propose de mettre en place une stratégie de maintien et de gestion de la circulation. Quant au milieu naturel, l'étude d'impact mentionne la perte de 140 ha de milieux boisés, entraînant notamment la destruction ou la perturbation, entre autre, d'érablières, de cédrières, de frênaies et de milieux humides. De plus, la construction et l'exploitation de l'autoroute et du pont au-dessus de la rivière aux Brochets pourraient affecter la zone inondable située à l'embouchure de cette rivière, notamment au regard de la qualité de l'eau, du drainage, de l'habitat du poisson et des groupements végétaux. Selon le MTQ, le déboisement de l'emprise et les activités de chantier liés au projet entraîneraient également la perturbation et la destruction d'espèces floristiques et fauniques à statut particulier. Pour atténuer ces impacts, le promoteur propose de relocaliser certaines espèces végétales dans un site adéquat et réaliser les travaux de déboisement en dehors de la saison de reproduction des espèces fauniques.

Selon le MTQ, ce projet permettrait d'améliorer la circulation et la sécurité sur la route 133, la qualité de vie dans les agglomérations traversées, le confort de déplacement ainsi que les temps de parcours du transit dans cet axe. De plus, le projet permettrait de répondre à la future demande de déplacements dans le corridor de la route 133 et ainsi contribuer au développement économique de Montréal, de la Montérégie et des autres régions du Québec en facilitant le mouvement des personnes et des marchandises avec la Nouvelle-Angleterre.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Catherine Roberge, au numéro suivant : (418) 643-7447 poste 537 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [catherine.roberge@bape.gouv.qc.ca](mailto:catherine.roberge@bape.gouv.qc.ca).

Source : Catherine Roberge,  
Conseillère en communication

Recherche : Maude Durand, analyste